Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, consultez la copie web

ORDRE DE LA LIBÉRATION
HÔTEL NATIONAL DES INVALIDES

Lettre d'information

#02.18

(c) OL

Chers amis de l'Ordre de la Libération,

Le mois de février a vu le président de la République s'exprimer deux fois au sujet de l'Ordre.

Il a salué « la mémoire d'un homme d'exception » et a rendu hommage, lors de la disparition le 15 février du Compagnon Jacques Hébert, « à ces héros qui se sont battus pour l'honneur de notre pays, notre dignité et notre avenir ». Jacques Hébert avait demandé que ses obsèques se déroulent dans la plus stricte intimité et la plus grande simplicité. En accord avec la famille, le général Cuche,

président de la fondation maréchal Leclerc (J. Hébert avait combattu au sein du 501ème régiment de chars de combat / 2ème DB) et le général Baptiste, délégué national de l'Ordre, l'ont accompagné à sa dernière demeure.

Le président de la République a également adressé un message à lire en ouverture de la journée de commémoration du 75ème anniversaire de la création de la médaille de la Résistance française par le général de Gaulle le 9 février 1943. Vous trouverez ce message et le compte-rendu de cette très froide mais très belle journée dans la rubrique « médaille de la Résistance française ».

C'est au tour de la ville de Nantes de co-présider, pour le millésime 2018, le conseil national des communes « Compagnon de la Libération ». Madame Johanna Roland, maire de Nantes, nous dit ce que cette co-présidence représente.

Dans cette lettre, vous découvrirez également des aspects de l'histoire de Vassieux-en-Vercors, une des cinq communes « Compagnon » avec Grenoble, Paris et l'Ile de Sein, ainsi que de La Chapelle-en-Vercors, commune médaillée de la Résistance française.

Enfin, dans les rubriques correspondantes, vous pourrez également prendre connaissance des activités de notre musée, des associations « Familles de Compagnons » et « amis du musée de l'Ordre de la Libération », ainsi que de certains de nos partenaires.

Bonne lecture et n'hésitez pas à faire circuler cette lettre.

La rédaction.

ORDRE DE LA LIBÉRATION
HÔTEL NATIONAL DES INVALIDES

LA VIE DE L'ORDRE :

Communiqué du président de la République annonçant la disparition de M. Jacques Hébert, Compagnon de la Libération

Présidence de la République
Pôle presse

Palais de l’Elysée, le 17 février 2018

COMMUNIQUÉ

Jacques Hébert, l’un de nos derniers Compagnons de la Libération, nous a quittés jeudi soir. Etudiant en médecine en 1940, il refuse la défaite et abandonne tout pour sauver la liberté et l’honneur de la France. Il n’a pas encore 20 ans, le 21 juin 1940, lorsqu’il embarque avec son frère Bernard à bord du Batory pour rejoindre les Forces françaises libres à Londres, trois jours seulement après avoir entendu l’appel du général de Gaulle.

Jacques Hébert part ensuite combattre au Sénégal, au Cameroun, au Gabon, en Syrie, au Liban et en Tunisie, participant ainsi au ralliement des territoires de l’Empire à la France Libre.

Ayant rejoint l’Angleterre avec le 501e Régiment de Chars de Combat de la 2e Division blindée du général Leclerc, il débarque à Utah Beach le 2 août 1944 et prend une part active à la campagne de Normandie.

Il se distingue au cours de la libération de Paris les 24 et 25 août 1944, se battant à Fresnes, aux Tuileries et place de la Concorde.

Le lieutenant Hébert poursuit le combat dans les Vosges puis en Alsace, participant à la prise de Strasbourg le 23 novembre 1944.

A partir d’avril 1945, il part pour l’Allemagne et participe à la prise du nid d'aigle d'Hitler, à Berchtesgaden.

Blessé pour la quatrième fois, il est affecté en juin 1945 au Secrétariat particulier du ministre de la Guerre puis au cabinet militaire du résident général de France à Tunis. Il est nommé Compagnon de la Libération par un décret du général de Gaulle du 16 octobre 1945, car il fait partie de ceux qui « en servant la Patrie [ont] remporté la victoire ». En 1946, Jacques Hébert reprend la vie civile et ses études de Médecine. Il sera médecin-chef du Centre interprofessionnel de Médecine du Travail de l'agglomération cherbourgeoise.

Jacques Hébert fut également maire de Cherbourg de 1959 à 1977, député de la Manche de novembre 1962 à février 1973, vice-président de la Commission de la Défense nationale à l'Assemblée nationale en 1968 et 1969 et président de la Communauté urbaine de Cherbourg de 1970 à 1977.

Le Président de la République salue la mémoire d’un homme d’exception qui s’est engagé sa vie durant au service de la France et au service des autres. Il exprime à sa famille, à ses camarades Compagnons et à l’Ordre de la Libération sa tristesse et celle de toute la Nation, qui sait ce qu’elle doit à ces héros qui se sont battus pour honneur de notre pays, notre dignité et notre avenir.

Jacques Hébert en 1945
(c) musée de l'Ordre de la Libération

Jacques Hébert à la chancellerie de l'Ordre de la Libération le 18 juin 2014
(c) musée de l'Ordre de la Libération

ORDRE DE LA LIBÉRATION
HÔTEL NATIONAL DES INVALIDES

La ville de Nantes, co-présidente du CNCCL en 2018

Les 5 villes "Compagnon de la Libération" assurant à tour de rôle la co-présidence du Conseil national des Communes "Compagnon de la Libération", c'est à Mme Johanna Rolland, maire et présidente de Nantes Métropole que revient l'honneur d'assurer cette mission en 2018. C'est dans ce cadre qu'elle a participé au premier conseil d'administration de l'année, en présence de Daniel Cordier, Compagnon de la Libération et chancelier d'honneur de l'Ordre de la Libération.

Madame Rolland, la ville de Nantes est ville « Compagnon de la Libération ». En tant que maire en exercice, vous êtes, pour l'année 2018, co-présidente du conseil d'administration du conseil national des communes « Compagnon de la Libération ». Qu'est-ce que cela représente pour vous ?

Cette co-présidence, c'est d'abord un honneur, celui de perpétuer le souvenir de celles et ceux qui, durant la seconde guerre mondiale, ont refusé l'oppression nazie et l'abaissement de la France. Ils ont fait le choix de la lutte et de l'honneur, le choix de l'espoir, le choix aussi du danger et pour certains du sacrifice suprême, car nombre d'entre eux y ont laissé leur vie. Nous leur en sommes à jamais reconnaissants.

C'est aussi une fidélité, à la mémoire de ces femmes et ces hommes dont le courage, l'engagement et la hauteur morale constituent des exemples pour notre génération et celles à venir. Solidarité, envie de vivre libres, refus de la fatalité et volonté de maîtriser son destin, voilà ce qui guidait ces hommes et ces femmes. Tout ceci est encore, tout ceci est plus que jamais d'actualité. Cette fidélité, elle s'exprime aussi à l'égard de ce qu'est Nantes, de son histoire. C'est l'action courageuse et précoce des Nantaises et des Nantais au sein de la Résistance qui a valu à notre ville d'être élevée au titre de Compagnon de la Libération, titre que seules 5 communes ont l'honneur de porter en France. C'est à eux que le général de Gaulle a rendu hommage le 16 janvier 1945, lorsqu'il est venu remettre à Nantes les insignes de l'Ordre de la Libération. C'est d'eux qu'il parlait en évoquant « l'exemple de ce que peut faire et de ce que sait faire une bonne grande ville française quand elle est courageuse et résolue ! » ; cette co-présidence, c'est donc également une manière de perpétuer leur mémoire et de leur redire notre gratitude.

Cette co-présidence, enfin, c'est une responsabilité. Parce que les générations passent, nous avons un devoir particulier de mémoire. Nous voulons transmettre le souvenir de celles et ceux qui se sont battus pour notre liberté, honorer leur mémoire, faire vivre les valeurs qui les animaient. C'est naturellement ce à quoi je veux m'employer.

Johanna Rolland_© Patrick Garçon-Nantes Métropole

ORDRE DE LA LIBÉRATION
HÔTEL NATIONAL DES INVALIDES

14 et 15 février: déplacement du Délégué national à Vassieux-en-Vercors, commune "Compagnon de la Libération"

Les 14 et 15 février, le Délégué national s'est rendu à Vassieux-en-Vercors afin de découvrir ce village "Compagnon de la Libération".

Accueilli par Thomas Ottenheimer, maire de Vassieux, le général Baptiste a visité le musée départemental de la Résistance du Vercors. Son directeur, Pierre-Louis Fillet, et Céline Dumas-Hoeffler, chargée de médiation ont présenté le musée, créé en 1973 par un ancien maquisard, Joseph La Picirella et entièrement rénové en 2010. Les nombreuses pièces de collection témoignent de l'histoire singulière qu'a vécu ce village du Vercors.

Le Délégué national a ensuite rencontré des familles de victimes, des pupilles, des vassivains ayant vécu les évènements de juillet 1944, en présence d'élus, de représentants de services déconcentrés de l'Etat et de plusieurs personnalités de la région.

Le lendemain, il a dévouvert la nécropole de Vassieux et sa salle du souvenir, créées en 1948 par l'Association nationale des Pionniers et Combattants volontaires du Vercors. La visite a été faite par son président, M. Daniel Huillier. L'Onacvg en assure l'entretien et la valorisation depuis 2010.

Le Délégué national s'est rendu au Mémorial de la Résistance en Vercors, accueilli par son directeur, Gérard Estève. Le Mémorial entretient le souvenir des évènements tragiques de juillet 1944 et rend hommage aux hommes et aux femmes qui ont combattu pour la liberté.

Enfin, c'est le maire de La Chapelle en Vercors, commune médaillée de la Résistance française, Jacky Casasnovas qui a accueilli le général Baptiste. La visite de la cour des Fusillés fut particulièrement émouvante. Avant de repartir, le délégué national a rencontré le commandant de la Brigade de gendarmerie de la Chapelle-en-Vercors, seule unité de gendarmerie médaillée de la Résistance, et son équipe.

Nous consacrerons une lettre d'information à Vassieux-en-Vercors début mars pour vous présenter plus en détails l'histoire et la richesse de cette terre martyre "Compagnon de la Libération".

(c) Ordre de la Libération

Le martyrologe de Vassieux-en-Vercors sur lequel figure les noms des habitants tués en juillet 1944 par les Allemands (c) Ordre de la Libération

Visite du musée départemental de la Résistance par Pierre-Louis Fillet, directeur du musée départemental de la Résistance du Vercors, président de la Communauté de Communes Royans Vercors et maire de Saint-Julien en Vercors et Céline Dumas-Hoeffler, chargée de médiation au musée et arrière-petite-fille de Martial Berthet, une des victimes du 21 juillet 1944 à Vassieux.

Nécropole de Vassieux

Mémorial de la Résistance en Vercors

La cour des fusillés de La Chapelle-en-Vercors, commune médaillée de la Résistance française

M. Jacky Casasnovas, maire de la Chapelle-en-Vercors, M. Thomas Ottenheimer, maire de Vassieux-en-

Vercors, le général de division (2S) Christian Baptiste, délégué national de l'Ordre de la Libération, l'adjudant-chef Stéphane Dumoulin, commandant la brigade de gendarmerie départementale de La Chapelle-en-Vercors.

LA VIE DU MUSEE :

Spectacle
Après le déluge
Hommage aux Compagnons de la Libération

Mardi 13 février, les élèves de la classe de CM2 de l'école Pierre Larousse (14e) ont rejoué le spectacle conçu par Louiza Bentoumi d'après le texte *Maintenant ou jamais* de Primo Levi devant leurs parents et accompagnés par le comédien Jean-Pierre Chrétien-Goni.

Ce projet a vu le jour dans le cadre du lancement de la mallette pédagogique de la Ville de Paris consacrée aux Compagnons et en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement.

Voici le témoignage de deux élèves de Mme Anne Fenoglio:

« Dans ce musée, il y a beaucoup d'armes, d'objets et de renseignements sur les Compagnons de la Libération. J'ai tout aimé ! Préparer ce spectacle, c'était un peu comme une poésie mais en plus long. La mise en scène c'était vraiment très stricte : c'était comme ça et puis c'est tout ! Mais c'est pour que ça donne quelque chose de bien après. Ce spectacle m'a fait comprendre que grâce aux résistants je suis française et pas allemande. Les résistants sont des personnes très courageuses qui ont protégé la France du nazisme. J'ai un petit frère qui est en CE1. J'ai essayé de lui expliquer le musée mais il n'a pas tout compris. Donc on a décidé avec ma famille de revenir ici et on va visiter pour tout lui montrer. C'est mieux d'expliquer en voyant les objets ! »
Marilou 10 ans

« Faire ce spectacle c'était une grande chance ! On a eu beaucoup de bons moments. Le meilleur moment est à la fin du spectacle, de voir que les gens sont contents. Il y a beaucoup de choses à voir très différentes. Ce que j'ai préféré ce sont toutes les photos des Compagnons de la Libération au centre du musée. J'invite toutes les personnes qui ne connaissent pas ce musée à venir ! »
Antoine 10 ans

(c) Ordre de la Libération

Soirée culturelle: témoignage d'Yves Meyer, médaillé de la Résistance française

Dans le cadre des soirées culturelles du musée, M. Yves Meyer, médaillé de la Résistance française, est venu témoigner de son parcours singulier le 15 février.

En 1940, à l'âge de 17 ans, Yves Meyer s'engage dans la Résistance. Il a de nombreuses responsabilités dans différents réseaux et maquis.

De 1940 à 1942 à Marseille, il diffuse des tracts dans les boîtes aux lettres, organise des manifestations dans les cinémas durant les projections d'actualités pro allemandes, parvient à voler des cachets officiels à la Préfecture de Marseille. Membre du réseau Alliance, il tente plusieurs fois de rejoindre l'Espagne.

En novembre 1942, il rejoint les Forces Françaises Libres (F.F.L.), et devient permanent, P2, au réseau Julitte. En mars 1943, après l'arrestation du Colonel Pierre Julitte, il est pris en charge par le mouvement Combat de Grenoble. Arrêté à Mont-Louis il est remis « entre les mains » de la Gestapo de Font-Romeu mais parvient à s'évader lors de son transfert à la citadelle de Perpignan.

De retour à Grenoble, il est mis en relation avec l'organisation Prévôt, rattachée ultérieurement au Service National Maquis (S.N.M.) des Mouvements Unis de la Résistance (M.U.R.). En juillet 1943, il participe à la création d'un maquis à Albiez-le Vieux, en Savoie et prend en charge un groupe de mineurs Républicains espagnols, à La Mûre. Arrêté une nouvelle fois par la Gestapo à Grenoble. Il s'évade et est exfiltré. Il rejoint le Service National Maquis (S.N.M.) à Paris. Dirigé vers la région A, Normandie-Nord, il en devient le responsable après l'arrestation de son chef, le Commandant de Kergaradec.

Arrêté le 3 juin 1944, à la suite de la trahison d'un agent double infiltré dans le réseau, il est torturé au Sicherdienstpolizei (S. D.) de Rouen, puis rue des Saussaies, à Paris. Emprisonné à Fresnes, il est interné au Camp de Compiègne-Royallieu, puis déporté en Allemagne par le convoi n° 7909 du 2 juillet 1944, plus connu sous le nom de train de la mort. Libéré par les Américains à Osterburken, (Bade-Wurtemberg), le 4 avril 1945, il pèse alors 32 kg lorsqu'il rentre en France.

(c) Yves Meyer

MUSÉE DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

21 février: visite des cadets de la Gendarmerie

Dans le cadre de leur visite aux Invalides, 15 Cadets de la gendarmerie ont découvert le musée de l'Ordre de la Libération.

Le dispositif « Cadets de la gendarmerie d'Île-de-France » permet ainsi à ses bénéficiaires âgés de 17 à 21 ans encadrés par des réservistes opérationnels et citoyens de la gendarmerie et par des professeurs de l'Education nationale de:
- construire un projet de vie;
- développer l'esprit de citoyenneté et de solidarité;
- s'ouvrir aux autres;
- se dépasser soi-même;
- rechercher l'excellence.

MUSÉE DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

L'objet du mois:
Paire de jumelles et son étui d'officier français ayant appartenu à Félix Broche, Compagnon de la Libération.

Les jumelles Galilée, qui ont appartenu à Félix Broche, ne permettent qu'un faible grossissement et sont donc utilisées pour de courtes distances. Elles ont été données par François Broche, fils de Félix Broche, tué à Bir Hakeim le 9 juin 1942.

N° d'inventaire: 2018.1.1.1 et 2018.1.1.2 (c) musée de l'Ordre de la Libération

François Broche est un journaliste et historien français spécialiste de la France Libre et de la Seconde Guerre mondiale. I l a écrit de nombreux ouvrages sur la dernière guerre, dont *Le Bataillon des guitaristes* (Fayard,1970) et *Bir Hakeim* (Perrin, 2008).

Insigne de la promotion lieutenant-colonel Broche 1979-1980 de l'Ecole militaire interarmes
(c) musée de l'Ordre de la Libération

LA MEDAILLE DE LA

RESISTANCE FRANCAISE :

9 février 2018:
75ème anniversaire de la création
de la médaille de la Résistance

Le vendredi 9 février, l'Ordre de la Libération a organisé une journée commémorant le 75ème anniversaire de la création de la médaille de la Résistance française. A cette occasion, le Délégué national a lu le message suivant adressé par le président de la République, en ouverture de séance :

« Patria non immemor ». La Patrie n'oublie pas.

C'est la promesse que fit le général de Gaulle à tous ceux qui eurent la lucidité et le courage de résister contre l'ennemi et ses complices.

C'est la promesse que fit le Général pour inciter tous ceux qui ne supportaient pas l'oppression mais craignaient l'oppresseur et hésitaient à rejoindre le combat.

C'est la promesse qu'il a inscrite sur le revers de la Médaille de la Résistance française, créée il y a 75 ans jour pour jour, le 9 février 1943, pour récompenser les actes remarquables de ceux qui surent dire non à l'oppression, et qui prirent une part exemplaire à la résistance contre l'occupant sur le territoire national, en participant au ralliement du territoire français à la France combattante ou en rejoignant la France libre.

Cette promesse, la France continue de la tenir, de l'honorer.

Car la Patrie, en effet, n'oublie pas.

Et en ce jour anniversaire de la création de l'une des décorations les plus nobles que la France ait décernée, je veux adresser à tous ses titulaires, à ceux qui sont encore parmi nous et à ceux qui nous ont quittés, la considération, l'admiration et la reconnaissance du pays.

En créant la médaille de la Résistance quelques années après l'Ordre de la Libération, le général de Gaulle rapprochait la Résistance intérieure et la Résistance extérieure ; il reconnaissait que le même élan, le même combat héroïque, unissaient les Français de l'ombre et les Français de Londres.

Le souvenir de tous ces soldats sans uniforme qui ont, selon le mot de Malraux, « maintenu la France », qui ont défendu son honneur et sa liberté, demeure aussi vif qu'est profonde notre gratitude.

La France sait ce qu'elle doit à toutes ces femmes et tous ces hommes qui oeuvraient dans la clandestinité, au mépris de tous les dangers et au prix de lourds sacrifices. Elle sait ce qu'elle doit à ces héros qui se sont engagés pour l'honneur de leur pays, l'avenir de leur peuple et la dignité humaine.

75 ans après la création de la médaille de la Résistance, la France se souvient et veut continuer à se souvenir de ceux qui ont lutté pour sa liberté, de sorte qu'elle veille toujours à attribuer cette

médaille, à titre posthume, à ceux qui ne l'auraient pas reçue alors qu'ils ont participé à cette lutte. J'examinerai ainsi prochainement les demandes qui m'ont été adressées en ce sens et qui témoignent de la vivacité de notre reconnaissance et de notre mémoire.

Je veux aussi dire aujourd'hui toute ma confiance en l'Ordre de la Libération et tout mon soutien aux missions qu'il porte pour faire vivre la mémoire de la médaille de la Résistance, en étudier l'histoire, et faire rayonner l'exemple de l'engagement des médaillés auprès de nos jeunes concitoyens.

Je salue également le dynamisme de l'association nationale des communes médaillées de la Résistance française qui transmet admirablement la mémoire de la Résistance française, contribuant ainsi à perpétuer ses idéaux d'engagement pour la liberté et la dignité, qui ne doivent pas, qui ne peuvent pas cesser de nous animer.

Vive le souvenir de la Résistance française !
Vive la République !
Vive la France !

Auditorium Austerlitz
Séance de travail autour de la Médaille de la Résistance française: historique et perspectives

De nombreux invités se sont retrouvés à l'auditorium Austerlitz du musée de l'Armée, en présence de plusieurs médaillés de la Résistance française.

Madame Pierrette BROCHAY ép. ROSSI, Madame Annick BURGARD, Madame Lise GRAF, Monsieur Guy JARRY, Monsieur Yves MEYER, Monsieur Pierre MOREL et Monsieur Jean MAHIEU, médaillés de la Résistance française, nous ont fait l'honneur de leur présence.

Le Délégué national, le général Christian Baptiste, a lu un message du président de la République pour introduire la matinée.

Vladimir Trouplin, conservateur du musée de l'Ordre de la Libération, a présenté l'histoire de la médaille de la Résistance française. Le délégué national a signé une déclaration d'intention avec le Service Historique de la Défense, représenté ce jour-là par Henri Zuber, conservateur général, et adjoint du directeur. Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de guerre, a ensuite présenté les actions menées par ses services en faveur de la médaille.

Jean-Pierre Carminati, maire de Nantua, a évoqué le travail de l'association nationale des communes médaillées de la Résistance française dont il président.

Enfin, Eric Lucas, directeur de cabinet de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées a clôturé cette riche matinée.

L'après-midi, environ 150 élèves issus d'établissements de communes médaillées ont visité le musée de l'Ordre de la Libération et rencontré Mme Annick Burgard.

Cette journée anniversaire s'est terminée par le ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Les participants au Ravivage ont défilé en remontant l'avenue des Champs-Elysée depuis la rue de Tilsitt.

M. Guy Jarry et Mme Annick Burgard, médaillés de la Résistance française, et M. Henri Ecochard, ancien Français libre, étaient présents.

Le Délégué national de l'Ordre a déposé une gerbe accompagné de deux collégiens.

Etaient présents aux côtés du Délégué national: Le commissaire en chef de 1ère classe Jérôme Theillier, Etat-major particulier du président de la République; Jean-Marc Gentil, administrateur général chargé des affaires culturelles et du patrimoine, conseiller technique du préfet de police de Paris; Lieutenant-colonel Claude Rebuffel, commandant en second du groupement de gendarmerie départementale de la Drôme; Adjudant-chef Stéphane Dumoulin, commandant la brigade de gendarmerie de La Chapelle-en-Vercors, unité militaire médaillée; Maurice Cattin, représentant des scouts routiers du clan Guy de Larigaudie de Belfort, collectivité médaillée; Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines, commune médaillée; Jacky Casasnovas, maire de la Chapelle-en-Vercors, commune médaillée; Marie-Claude Thil, maire de Béthincourt, commune médaillée; Pierre Bibollet, maire de Thônes, commune médaillée; Nathalie Bernard, maire de Plougasnou, commune médaillée; Jean-Pierre Carminati, maire de Nantua, et président de l'Association nationale des communes médaillées de la Résistance française (2018); Eric Quellec, vice président de Brest métropole, délégué à la proximité Territoriale, à l'urbanisme Règlementaire et Commercial, conseiller municipal de Brest, commune médaillée.

Ravivage de la Flamme par Mme Annick Burgard, médaillée de la Résistance française, le général de division (2S) Christian Baptiste, délégué national de l'Ordre de la Libération, M. Henri Ecochard, ancien Français libre et le général Dary, président du comité de la Flamme

Une élève du lycée Lalande, médaillé de la Résistance française, de Bourg-en-Bresse a interprété la Marseillaise et le Chant des partisans.

La Musique des Gardiens de la Paix est venue spécialement jouer durant la cérémonie.

(c) Ordre de la Libération

L'ASSOCIATION DES FAMILLES DE COMPAGNONS DE LA LIBERATION (AFCL) :

Les sépultures des Compagnons de la Libération

Le recensement des tombes des Compagnons de la Libération décédés avait été effectué par la Société d'Entraide des Compagnons de la Libération. En 2006, à la dissolution de cette association créée en 1948 afin « de maintenir un lien étroit entre les Compagnons de la Libération et de leur assurer une aide efficace pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels ainsi que ceux des Compagnons décédés », ses actifs ont été redistribués en particulier au bénéfice du Souvenir Français. Cette association s'engageait en contrepartie à conserver et à entretenir les tombes des Compagnons de la Libération en déshérence. C'est ainsi que le Souvenir Français a, par exemple, restauré la tombe du Maréchal Koenig qui se trouvait dans un état lamentable.

L'AFCL dès sa création s'est inquiété du devenir des tombes des Compagnons de la Libération et a établi à partir du listing existant et des recherches effectuées par ses adhérents, une liste exhaustive et très complète des emplacements des tombes des Compagnons qui sert de référence à notre association et à ses délégués départementaux. Nous avons signé une convention de partenariat avec le Souvenir Français qui prévoit en particulier de prendre "en charge la sauvegarde des tombes des Compagnons de la Libération dont les familles ont disparu et celles qui tombent en déshérence faute d'entretien par la famille concernée".

A cet effet:
- Le Souvenir Français conduit avec l'aide de l'Association des Familles de Compagnon de la Libération, un recensement exhaustif des tombes des Compagnons de la Libération (avec relevé photographique, état des tombes, recensement des familles)
- Le Souvenir Français détermine avec les maires concernés, l'état de propriété de chacune des tombes.

- Lorsqu'il apparaît une tombe en déshérence (il n'y a plus de famille pour en assurer l'entretien), le Souvenir Français entreprend les démarches afin que la commune prenne en propriété la tombe.
- Le Souvenir Français prend quant à lui, à sa charge, la surveillance et l'entretien de base de chaque tombe concernée.
- Le Souvenir Français prend en charge la mise en valeur de chaque tombe par le dépôt "d'une fleur" chaque 18 juin. L'Association des Familles de Compagnon de la Libération met en place avec le Souvenir Français, une identification de chaque tombe en déshérence (avec référence au titre de Compagnon de la Libération et au Souvenir Français). »

Nous avons aussi signé une convention de partenariat avec le Conseil National des Communes "Compagnon de la Libération" qui prévoit la création au sein de l'AFCL d'une une commission « sépultures ». L'AFCL s'engage à communiquer à l'OL-CNCCL toutes les informations recueillies sur les tombes de Compagnons de la Libération en lien avec le Souvenir français.

Le ministère des Armées est responsable de l'entretien et de la conservation des sépultures des Compagnons de la Libération inhumés dans les nécropoles nationales et les carrés militaires en France comme à l'étranger. Nous sommes très inquiets de la situation de ces sépultures, en particulier dans les pays en guerre comme la Syrie (nécropole de Damas) et la Libye (nécropole de Bir-Hakeim) où notre représentation diplomatique n'existe pas ou voit ses déplacements limités.
Les tombes des Compagnons de la Libération inhumés dans des tombes familiales sont à la charge des familles. Lorsqu'elles tombent en déshérence, le relais est pris par le Souvenir Français.

Nous devons être vigilants. En effet, au mois de janvier, des anciens combattants se sont aperçus que la municipalité voulait relever la tombe du Compagnon Joseph Pouliquen commandant du régiment de Chasse Normandie-Niemen. Le délégué général du Souvenir Français de l'Ille-et-Vilaine, saisi par des associations d'anciens combattants et par notre délégué départemental, a permis d'éviter le pire. Nous travaillons aussi pour donner une sépulture décente au Compagnon Jacques Renard, responsable de la Résistance dans la région Marseille-Nice fusillé en 1944, qui a été inhumé au carré des victimes civiles du bombardement de la ville de Nice en 1944. Nous souhaitons qu'il trouve sa place dans le carré militaire de la ville auprès de ses frères d'armes, la difficulté étant qu'il n'a pas de parenté connue. Nous souhaitons aussi, par exemple que le Compagnon Albert Kohan inhumé en 1943 dans la nécropole de Brookwood en Angleterre sous son nom de guerre "lieutenant-colonel Albert Berthaud", retrouve sa véritable identité. Nous avons aussi identifié un certain nombre de tombes de « faux Compagnons de la Libération ». Le CNCCL va adresser une correspondance à ce sujet aux maires des communes concernées.

Enfin le Souvenir Français a lancé une opération de géolocalisation des tombes des français « Morts pour la France », permettant de retrouver facilement leurs tombes et leurs histoires.

Roger Guillamet
Président de l'AFCL

L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DE L'ORDRE DE LA LIBERATION (AAMOL) :

Fidèle à ses missions, l'association a plusieurs projets en soutien financier du musée et notamment:

● **L'édition du catalogue de la prochaine exposition du Musée : « De l'Asie à la France libre. Joseph et Marie Hackin, archéologues et compagnons de la Libération »**
Exposition temporaire (15 juin-16 septembre 2018) présentée au musée de l'Ordre de la Libération avec le partenariat exceptionnel du musée de l'Armée et du musée national des arts asiatiques-

Guimet. Disparus au cours du voyage qui les conduisait en Inde pour une mission diplomatique au service de la France libre en février 1941, Joseph Hackin (né en 1886) et Marie Hackin (née en 1905) sont le seul exemple d'époux nommés Compagnons de la Libération. Résistants de la première heure, ils furent, avant tout, de grands savants réalisant ensemble, en l'espace de onze ans, quatre missions archéologiques majeures, principalement en Afghanistan, espace de rencontre des arts eurasiatiques entre la Chine, l'Inde et la Grèce.

● La publication d'un beau livre sur les décorations du général de Gaulle à la lumière de sa politique étrangère

Revenu au pouvoir comme chef de gouvernement en 1958, puis comme président de la République française jusqu'en 1969, Charles de Gaulle mène une politique étrangère dynamique. Il entend développer le rayonnement international de la France et son indépendance, en particulier vis à vis de l'hégémonie des blocs soviétique et américain. Il déploie les relations diplomatiques nationales dans le monde entier, redonnant à la France une place importante sur la scène internationale. La réconciliation franco-allemande (1963), la reconnaissance de la Chine communiste (1964) ou ses encouragements à l'indépendance à l'égard des États-Unis comme lors de son long déplacement en Amérique latine (septembre-octobre 1964) en sont autant de marqueurs forts. Le nombre impressionnant (75), le prestige et la rareté des ordres et décorations étrangers qui lui sont décernés, à l'occasion de visites en France de ses homologues ou de ses voyages d'État dans le monde entier, témoignent de cette politique énergique. L'intégralité de ces distinctions remises « au plus illustre des Français » sont exposées au musée de l'Ordre de la Libération. Elles n'ont jamais, jusqu'à présent, fait l'objet d'une étude scientifique et n'ont pas été reproduites. C'est par l'étude des archives du ministère des Affaires étrangère et des Archives nationales qu'il est possible de cerner les conditions et les enjeux diplomatiques liés à l'attribution des plus grands ordres étrangers.
Direction de l'ouvrage :
Anne de Chefdebien et Vladimir Trouplin avec la participation de 15 contributeurs français et étrangers.
Parution : novembre 2018

Pour contribuer à l'un de ces projets, vous pouvez adhérer à l'AAMOL

NOS PARTENAIRES :

A l'occasion du 75e anniversaire de la création de la médaille de la Résistance française, deux autres établissements publics sous tutelle du ministère des Armées nous ont fait l'honneur de participer à la journée du 9 février.

En effet, madame Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'**Office national des Anciens combattants et Victimes de guerre** a valorisé le travail effectué par les services départementaux de l'Onacvg qui ont recensé les noms des 279 titulaires de la médaille encore vivants.

Le **Service historique de la Défense**, avec qui l'Ordre de la Libération a signé une déclaration d'intention, va travailler de concert avec l'Ordre pour valoriser les archives liées à la médaille. En effet, la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des Armées conserve au Service historique de la Défense, les dossiers individuels du bureau Résistance (sous-série GR 16 P) et des agents du BCRA, des réseaux et des mouvements (GR 28 P 4 - GR 28P 11) ainsi que les dossiers de la Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains (DAVCC).
Considérant qu'aucune étude scientifique de l'histoire de la médaille de la Résistance et de ses attributaires n'a encore été menée, les deux parties déclarent leur intention :